

# DROIT ET DÉFENSE

*Revue générale du droit de la sécurité et de la défense*

## ARTICLES

*Jean-Claude  
ROQUEPLO*

**Réserves et professionnalisation : la place du projet de loi portant organisation générale de la réserve et du service de défense dans la refondation des armées**

*Anne CAMMILLERI*

**Faut-il une politique européenne de défense ?**

*Mohamed  
BENNOUNA*

**La Cour pénale internationale**

## RUBRIQUES

### **Droit constitutionnel**

La décision du Conseil constitutionnel relative à la Cour pénale internationale

### **Organisation générale de la défense**

La réforme des services du Secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense

La création du Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'armée de terre

### **Droit des espaces internationaux**

Le centre satellitaire de l'UEO : l'exemple d'une coopération européenne en matière de défense

### **Armements et technologies stratégiques**

OCCAR / OAEO : La réorganisation de l'Europe de l'armement

### **Secret et propriété industrielle**

Une étape importante dans la libéralisation de la cryptologie

## CHRONIQUES

*Textes officiels*

*Jurisprudence administrative*

*Jurisprudence communautaire*

*Notes bibliographiques*

*Nouvelles d'actualité*

*Calendrier des manifestations*

Trimestriel - 6ème année - 1er trimestre 1999 - n° **99/1**

CENTRE DE RECHERCHES DROIT ET DÉFENSE

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS V - UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

# DROIT ET DÉFENSE

Revue générale du droit de la sécurité et de la défense

## SOMMAIRE N°99/1 - 1er TRIMESTRE 1999

	pages	
<b>ÉDITORIAL</b> par <i>Olivier GOHIN</i>	3	
<b>ARTICLES</b>		
<b>Réserves et professionnalisation : la place du projet de loi portant organisation générale de la réserve et du service de défense dans la refondation des armées</b>	5	
par <i>Jean-Claude ROQUEPLO</i>		
<b>Faut-il une politique européenne de défense ?</b>	11	
par <i>Anne CAMMILLERI</i>		
<b>La Cour pénale internationale</b>	25	
par <i>Mohamed BENNOUNA</i>		
<b>RUBRIQUES</b>		
<b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b>		
<i>Matthieu CHAVRIER</i>	La décision du Conseil constitutionnel relative à la Cour pénale internationale	30
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DÉFENSE</b>		
<i>Jean-Paul BODIN</i>	La réforme des services du Secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense : I. Un point de vue interne	41
<i>Xavier LATOUR</i>	La réforme des services du Secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense : II. Un point de vue externe	46
<i>Pierre LABBE</i>	La création du Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire supérieur de l'armée de terre	53

## ÉDITORIAL

Toutes les vérités sont bonnes à dire, à commencer par le fait que "*les guerres ont fait environ cinq millions et demi de morts dans la première moitié des années 1990. Les trois quarts sont des civils dont un million d'enfants*"<sup>1</sup>. Outre le rétablissement de la souveraineté d'un État membre des Nations Unies, producteur de pétrole au demeurant (ceci pouvant expliquer cela), la Guerre du Golfe aura eu ce mérite, au moins, de sortir les Français de la douce torpeur consumériste dans laquelle ils étaient plongés depuis 1962, pour leur rappeler brutalement et utilement que ce monde est encore et toujours un monde violent et difficile où le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste un combat permanent.

La guerre un peu partout sur la planète avec tant d'innocentes victimes en bien peu d'années. La guerre particulièrement en Europe dont le mythe de l'unité s'effrite toujours davantage, de crise des institutions en conflit territorial. Alors que tout désigne la résurgence de l'État-nation comme constante historique, il en est encore qui sont à la recherche de grands ou de petits Empires chimériques dont la faillite se vérifie pourtant chaque jour. Quel Empire d'ailleurs, sinon celui de la seule superpuissance américaine dont l'OTAN est décidément le bras armé en Europe, décidant pour le compte de Washington, où et quand frapper sur le continent sans que l'on ait très bien compris - à vrai dire - pourquoi et jusqu'où ?

Combien est pathétique cette participation de la France à une guerre en Yougoslavie qui n'est pas la sienne et où le choix qui s'ouvre devant elle est d'occuper un rôle de supplétif des attaques aériennes ou de logisticien de l'action humanitaire. Une guerre pour le prétendu accord de Rambouillet qui n'était pas un compromis raisonnable, mais un "*diktat*" inacceptable pour la partie serbe. Une guerre contre le président Milosevic comme si l'on pouvait s'attaquer à un dirigeant ou à un régime autoritaire sans assurer durablement son emprise sur un pays bombardé. Le précédent irakien l'avait déjà établi. Une guerre de l'Occident pour le Kosovo - mais pas pour le Congo, le Soudan, l'Éthiopie ou l'Angola, ... -, une guerre pour le peuple kosovar - mais pas pour les peuples kurde, palestinien, timorais ou tibétain, ... -, à supposer d'ailleurs que ce peuple existe réellement, à supposer que l'OTAN ne porte pas sa part de responsabilité dans la fuite organisée de plusieurs centaines de milliers de personnes vers des États misérables et déstabilisés, à supposer que tous ces réfugiés puissent revenir un jour dans leurs foyers détruits. Désormais, le remède est bien plus grand que le mal. Le fiasco diplomatico-militaire est total, les dirigeants occidentaux, pris dans une logique de guerre "*zéro mort*", sans risque d'offensive terrestre, deviennent sourds et aveugles aux appels des innombrables victimes civiles à ce jour. Et c'est dans l'indifférence généralisée des nations opulentes que l'on perd peu à peu le contrôle d'une situation toujours plus incohérente, toujours plus incontrôlée et donc toujours plus dangereuse.

---

<sup>1</sup> Dan Smith, *Atlas des conflits - fin de siècle*. Paris, Autrement, 1997.

Face à tout cela, que peut dire le juriste alors que la parole est aux armes, sinon que cette guerre innommée - conduite prétendument pour le droit : pour quel droit, de quel droit ? - a été déclenchée sans l'accord du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans le consentement du Parlement français qui étaient pourtant nécessaires. Sinon qu'une fois de plus, l'opinion publique mélange, à l'envi, les notions distinctes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Sinon que le droit a, une fois de plus, échoué et que tout prédit qu'il échouera encore. C'est que l'on a oublié une chose : le droit n'est pas au service d'une cause. Il est la règle à laquelle chaque cause se soumet. Il n'est pas un instrument, mais une norme. En deçà, il n'y a de place que pour le désordre. Nous y sommes et - ce qui est bien plus grave - pour notre part, sous couvert de démocratie politique et de droits de l'homme, nous y contribuons. Le malaise ressenti est ainsi à la hauteur de la contradiction vécue.

Sans chercher à suivre l'actualité immédiate, ce qui n'est pas l'objet d'une publication universitaire, le présent numéro de la Revue donne quelques éléments de réponse ou quelques pistes de réflexion, en traitant notamment de la nouvelle politique des réserves, du Tribunal pénal international ou encore de la politique de défense en Europe. Il s'agit là de sujets qui ont déjà été plus ou moins abordés dans le passé, tout au long des vingt-trois numéros et des quelques deux mille pages qui sont parus en six ans.

Cet effort rédactionnel, le Centre Droit et Défense de Paris V l'a patiemment développé sans réel soutien de la Faculté à laquelle il est actuellement rattaché et dans l'indifférence des responsables de la défense et de la sécurité. Où est la logique quand on déverse des millions sur une très grande bibliothèque qui ne fonctionne pas et quand on nous demande, en même temps, de désigner les collections à arrêter au sein de bibliothèques universitaires qui dépérissent ? Où est la logique quand on souligne l'importance du renouveau de l'esprit de défense et la nécessité du développement de la fonction juridique au sein des ministères de souveraineté et quand on ne sollicite ni n'appuie les rares centres qui concentrent encore leur recherche sur ces questions si délaissées ?

Dans les mois qui viennent, notre Revue risque de diminuer la fréquence de sa parution car nous n'avons pas, à ce jour, réuni les maigres moyens financiers qui nous permettraient de poursuivre au rythme normal cette publication, faute de versements promis ou dus en temps utile, c'est-à-dire d'ici à la rentrée de septembre prochain. En soi, et au regard de la fureur du monde, la nouvelle n'est pas catastrophique. Elle est un écho faible d'une réalité simple : pour ce qui est au moins des sciences sociales, la France est devenue un pays universitairement sous-développé, intellectuellement attardé et idéologiquement vulnérable. Dès lors, elle a finalement la recherche qu'elle mérite : décalée, inconsistante et répétitive. A la fin de ce XXe siècle qui finit comme il a commencé, au même endroit et dans les mêmes conditions, le gâchis n'est pas seulement sur le terrain. Il est aussi - et peut-être surtout - dans les esprits.

**Professeur Olivier GOHIN**

*Directeur de la Revue*